

PERMANENCE DU 06/02/03
de 17h 00 à 19 h 00 à VIMINES (Savoie)

Lieu : Mairie de Vimines.

Présents : E. Langrand (R.T.E.) et A. Sartori (C.P.D.P.)

Nous avons reçu conjointement selon les arrivées :

- M. le Maire de Vimines : Lionel MITHIEUX
- M. le Premier Adjoint de Vimines : Marcel PERRIER
- MM. CASEROTTO père et fils

Les questions évoquées et les réponses à Mr le Maire et à Mr le Premier Adjoint:

Q : M. le Maire précise que la zone Natura 2000 inscrite dans la fiche synthétique communale sur l'état initial du site et de l'environnement réalisée par RTE a été légèrement réduite.

R : Le dossier sera mis à jour par RTE.

Q : M. le Maire estime que la ligne a peu d'impact direct sur l'urbanisation existante de la commune ; toutefois, il souhaiterait que la future ligne demeure sur l'axe de l'emprise existante afin de ne pas aggraver la situation des quelques habitations situées aux abords.

R : RTE prend bonne note de la requête et explicite les différentes incidences que pourrait produire, par rapport à la demande de M. le Maire et sur le tronç commun des lignes dans ce secteur, le choix entre le tracé Nord et le tracé Sud.

Q : M. le Maire s'inquiète de l'incidence des travaux de la mise en œuvre du remplacement de la ligne sur la voirie communale qui présente certaines faiblesses en terme d'emprise et de structure de chaussée.

R : RTE rappelle qu'un état des lieux sera réalisé avant travaux et qu'une remise en état est envisagée si nécessaire.

Q : M. le Maire évoque une réflexion en cours avec la commune limitrophe de St Thibaud pour l'aménagement de pistes dans le cadre de l'exploitation des forêts communales. Il souhaiterait, que dans ce contexte, une bonne coordination avec RTE se mette en place notamment pour la réalisation des accès nécessaires aux travaux de la ligne.

R : RTE prend bonne note de la requête et précise que cette question pourrait être abordée dans la phase de concertation.

M. le Maire évoque deux courriers adressés en mairie relatifs au contexte du renouvellement de la ligne (ci-joint copies des courriers).

Courrier de M. CASEROTTO habitant à proximité de la ligne.

Ce courrier reprend sensiblement l'ensemble des préoccupations soulignées par M. le Maire avec toutefois une préoccupation supplémentaire relative à la configuration de la ligne au droit du franchissement du massif de l'Épine.

R : RTE précise que des études sont en cours dans le cadre notamment de Natura 2000 sur les modalités de franchissement du massif de l'Épine afin de réduire les emprises et limiter l'impact des pylônes.

Par ailleurs RTE donne tous renseignements sur la faisabilité du passage en tunnel au droit de la ligne de crête.

Courrier de M. CHALIER habitant le hameau de «Le Jovinal» en partie basse de la commune.

Ce courrier évoque, dans le cadre du «programme d'accompagnement du projet» de la ligne, le fait que RTE puisse participer à des mesures esthétiques en améliorant l'insertion par l'effacement ou le déplacement des réseaux existants.

A ce titre, il rappelle les travaux en cours dans le hameau de Jovinal et l'enfouissement de la ligne 20000 volts existante.

R : RTE rappelle les modalités du programme d'accompagnement du projet (comité de concertation, modalités de répartition entre communes, nature possible du contenu...).

RTE souligne le problème du calage dans le temps entre les travaux de la ligne et ceux de la commune.

Toutefois RTE s'engage à en informer expressément ses services afin de trouver une bonne issue à cette affaire.

Les questions évoquées et les réponses à MM. CASEROTTO :

Q : Les préoccupations soulevées par ces messieurs sont sensiblement les mêmes que celles évoquées précédemment. Toutefois ils précisent que la fiche synthétique communale sur l'état initial du site et de l'environnement réalisée par RTE n'est pas tout à fait à jour du bâti existant aux abords de la ligne.

R : RTE précise que le dossier sera mis à jour. En outre RTE apporte à nouveau les renseignements sur toutes les préoccupations déjà évoquées.

La permanence s'est déroulée dans un climat cordial. Les réponses apportées par RTE ont, me semble-t-il, donné satisfaction à nos visiteurs et avec un réel soucis de transparence de la part de RTE.

La séance est levée à 19 H 20.

Fait à Vimines le 06 février 2003

Ange SARTORI - Membre de la C.P.D.P.